



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

Centre psycho-social et  
d'accompagnement scolaires



## Subvention pour ménage à faible revenu - Année scolaire 2023/2024

[www.cepas.lu](http://www.cepas.lu)

Chers parents,

Afin de bénéficier de la subvention pour ménages à faible revenu, veuillez retirer le formulaire de demande (questionnaire jaune) à partir du **15 septembre 2023** au **Service psycho-social et d'accompagnement scolaires (SePAS)** de votre lycée.

 La demande pour l'obtention de la subvention pour ménages à faible revenu est **à refaire chaque année**.

La subvention se compose **d'une seule et unique tranche** qui sera virée **fin avril 2024**.

Le questionnaire qui est à retirer au **SePAS** de votre lycée dans les meilleurs délais, est obligatoirement à remettre pour le **31 octobre 2023 au plus tard** (le cachet de la poste faisant foi). **Aucune demande ne pourra être acceptée après ce délai !**

Il est conseillé de remettre la demande au **SePAS** au plus tard le 27 octobre 2023, avant les vacances de la Toussaint.

 **Bénéficiaires :**

*Peuvent bénéficier de la subvention pour ménage à faible revenu*

1. les élèves fréquentant l'**enseignement secondaire classique ou secondaire général à temps plein**
2. les élèves en formation **concomitante**, c.à.d. qui sont en apprentissage chez un patron

*et qui vivent dans un ménage dont le **revenu mensuel (moyenne des 3 derniers mois avant la demande)** ne dépasse pas un certain montant.*

*Exemple :*

- famille monoparentale avec 1 enfant à charge et un revenu mensuel net inférieur à 2.816,83 € (n.i. 921,40)
- couple avec 1 enfant à charge et un revenu mensuel net inférieur à 3.873,28 € (n.i. 921,40)
- couple avec 2 enfants à charge et un revenu mensuel net inférieur à 4.577,20 € (n.i. 921,40)
- ...

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez vous adresser au **SePAS** de votre lycée



7104-7122